

Image not found or type unknown



Relance de creancier 5ans apres

Par **ericdu24**, le **17/12/2008 à 09:24**

bonjour,ma question est celle-ci:en 2003,j ai contracter un credit sur catalogue.rnje n avais pas fini de le soldé suite a ma situation:(chomage et rmi)rnle 16 decembre 2008,je recois un appel d un service de recouvrement qui me demande de rembourser sous peine d etre poursuivi en justice.hors sur internet j ai pu lire qu il y avait prescription 2ans après.rnj ai été interdit bancaire 5ans et ma question est :rnelles sont les risque si je ne paie pas et peut on me remettre interdit bancaire avec cette relance?rnmerci de votre reponse